

Avis voté en plénière du 24 septembre 2013

# Pour une politique de développement du spectacle vivant : l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie

## Déclaration du groupe de l'UNAF

L'avis se concentre sur trois domaines artistiques, la musique, le théâtre et la danse. Il constate les inégalités culturelles et préconise l'accès de tous à l'éducation artistique et culturelle.

Les parents placent la réussite scolaire de leurs enfants au premier rang de leurs préoccupations, sans pourtant intégrer le critère « spectacle vivant » comme un atout de développement personnel. Des anciens travaux du CESE montraient que l'apprentissage de la musique augmentait les facultés intellectuelles de l'enfant.

Un grand nombre de familles, pour des raisons éducatives, culturelles ou financières, sont éloignées de ces matières artistiques. Lutter contre ces insuffisances nécessite une réflexion et une implication des parents, des collectivités et - bien entendu - de l'Éducation nationale.

Le groupe de l'UNAF partage l'avis sur la vocation idéale de l'école d'initier le parcours artistique de tous les enfants.

C'est dans leur intérêt d'avoir dès la maternelle une initiation au plaisir de ces éveils artistiques. À cet âge, ils n'ont pas d'idées préconçues et sont prêts à y adhérer sans complexes.

Le groupe de l'UNAF est favorable à la mise en place d'une chorale dans chaque collège mais souhaite qu'elle concerne également l'école primaire. Les parents s'approprient mieux cette activité.

L'avis cite à plusieurs reprises la loi sur la refondation de l'école. Pour le groupe de l'UNAF, on ne peut dissocier cette loi de la réforme des rythmes scolaires. Cet avis devrait donner les éléments nécessaires à l'Éducation nationale pour offrir à tous les enfants de maternelle et primaire des ateliers de théâtre, musique et danse dans le cadre de la modification de ces rythmes.

Actuellement, les ateliers proposés semblent surtout généralisés en garderie, ce qui déconcerte les parents. L'expérience de 1989 où l'ensemble des communes et associations disposaient de moyens spécifiques pour l'éveil à l'éducation artistique est un exemple intéressant à rappeler.

Le groupe de l'UNAF compte sur cet avis pour donner un sens aux activités périscolaires proposées. Il est essentiel que les familles ne soient pas mises à contribution financièrement comme c'est le cas actuellement (2 à 20 € par mois).

Enfin, le groupe de l'UNAF partage l'avis sur la formation des intervenants mais il est indispensable de former également les animateurs de centres de loisirs ou d'associations, qui interviendront dans le périscolaire.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.